

de subir des peines d'ordre financier quant à leurs pensions ou autrement qui pourraient découler d'un réengagement involontaire.

Ces hommes devraient être libres de prendre leur décision car, à leur avis et au mien, une mesure comme celle-là, adoptée par le gouvernement, équivaldrait ni plus ni moins qu'à la conscription. Les membres des forces armées en sont vraiment inquiets. Le ministre doit leur prouver que l'intégration des forces armées réalisera vraiment ses deux prémisses, d'abord qu'il s'ensuivra une armée plus efficace et ensuite, une économie qui servira à acquérir des biens d'équipement, comme le ministre l'a laissé entendre.

Le ministre doit—et c'est encore un point qui a été souligné dans des centaines de rapports—rétablir au sein des forces armées, le respect dû au poste qu'il occupe. Il doit mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour dissiper les craintes grandissantes et les soupçons—et les soupçons sont exprimés—qu'il s'est engagé dans une ligne de conduite qui s'inspire plutôt de la politique que de la défense. Il doit nous permettre, à nous qui faisons partie du comité de la défense, d'examiner dans le détail les progrès accomplis jusqu'ici dans l'intégration et l'unification complètes. Les membres des forces armées ont droit à pareil examen avant que soit présenté à la Chambre un projet de loi menant à l'intégration et à l'unification.

On nous a refusé l'occasion d'examiner les effets de l'intégration, car les séances du comité de la défense ont été abandonnées environ deux semaines avant l'ajournement de la Chambre. J'ajoute que cette mesure a été prise contre les désirs du comité directeur du comité de la défense.

Je demande au ministre, comme j'ai déjà tenté de le faire à la Chambre aujourd'hui, de dire maintenant aux membres de la Chambre et à la population du Canada, surtout aux membres des forces armées, quand il convoquera de nouveau le comité de la défense et le saisira de la question de l'intégration, dans la mesure où on y a donné suite jusqu'ici dans les forces armées. Je ne saurais trop insister sur la gravité et l'urgence de cette décision.

Monsieur l'Orateur, si le comité de la défense est saisi en premier lieu cet automne de la mesure concernant l'intégration, le ministre sera incapable d'arrêter l'avalanche de courrier. Je lui signale également que les opinions exprimées subirent un remarquable revirement. Il est assez facile de comprendre pourquoi ces hommes hésitent à exprimer leurs sentiments véritables sur le manque de communication au sujet de l'intégration, de leur perte d'identité, et de tout

le reste. Ces choses comptent beaucoup pour les membres des forces armées. Très peu d'entre eux—et je l'admets—sont contre l'intégration, sous une certaine forme, jusqu'à un certain degré. Si le ministre n'avait pas abordé de façon aussi pragmatique un secteur d'importance vitale, il aurait pu obtenir l'appui total des services.

• (10.20 p.m.)

Aujourd'hui, il ne reçoit certes pas l'entier appui des hommes qui servent dans la Marine royale canadienne. Il peut l'obtenir notamment en leur disant ce qui se passe et pourquoi, en leur démontrant que ses prémisses sont exactes. Je ne crois pas qu'elles le soient; j'estime, au contraire, que le plus tôt cette question sera soumise au comité de la défense en vue d'une audience convenable et complète, le mieux ce sera.

**L'hon. Paul Hellyer (ministre de la Défense nationale):** Je suis étonné, monsieur l'Orateur, de ce que le député d'Halifax (M. Forrestall) ait l'audace de se lever et de dire qu'on n'a pas donné au comité permanent de la défense l'occasion de faire enquête sur les résultats de l'intégration. Le comité a tenu des réunions pendant des semaines, et c'est précisément le sujet qu'il a étudié. A ces réunions, les commandants des divers commandements ont exposé les effets de l'intégration dans leur milieu, le progrès accompli jusque-là, les économies réalisées, ainsi que les économies et les avantages qu'on prévoyait pour l'avenir. Mon ami aurait dû demander à son parti de le nommer membre de ce comité. Je doute que, même aujourd'hui, il ait lu les témoignages recueillis dans ces réunions auxquelles ont assisté les commandants et au cours desquelles ils ont soumis le rapport dont il fait la demande.

**L'hon. M. Lambert:** Je ne trouve rien après le 22 juin.

**L'hon. M. Hellyer:** C'était là un rapport complet qui, dans l'ensemble, a démontré au comité, qu'un grand progrès avait été accompli, que le plan d'intégration avait été bien exécuté jusque-là, sans aucune retard et qu'il comporte de réels avantages, tant du point de vue militaire que du point de vue des économies qu'il permet aux contribuables de réaliser.

En réponse à l'insinuation ou à l'accusation de manœuvre politique, je lui rappellerai que cette politique a été établie comme ligne de conduite gouvernementale, comme ligne de conduite du gouvernement d'alors, dans un livre blanc qui fut présenté en mars 1964. On y donnait les raisons de la réorganisation. On disait que la réorganisation commencerait